

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2026**

Présents :

Maire : COULLOMB Fabien, président de séance

Adjoints au Maire : SERMENT Sandrine - SAVELLI Eric – ROZIER Annie – PEREZ François – LABELLE Séverine

Conseillers municipaux : LESCUYER-CHAVASSE Thierry – PAILHES Gérard – CHARTIER Monique – ESTRATA Jean-Louis
TOGNON André – ARACIL Magali – FATIGA Paolo – ESCOLIER Jennifer – BRETON Delphine
ROSSIT Floriane – MEILHAC Laurent – CATALANO Fabien

Procurations : LANCELOT Anne à MEILHAC Laurent

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2026
- 2 Vote du taux des taxes locales directes
- 3 Affectation du résultat du budget principal
- 4 Approbation du budget principal
- 5 Affectation du résultat du budget assainissement
- 6 Approbation du budget assainissement
- 7 Vote de la subvention versée au CCAS
- 8 Election des membres du CCAS
- 9 Renforcement BT à partir du poste du Gourget - SDED
- 10 Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint
Mme ROSSIT Floriane est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2026

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations sur le compte rendu du 9 avril 2026.

En l'absence d'observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 9 avril 2026.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. Vote du taux des taxes locales directes

M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint, explique au Conseil Municipal que les taux n'ont pas changé depuis 25 ans. Il est proposé de ne pas y toucher pour cette année.

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, indique qu'effectivement ils sont déjà suffisamment élevés.

M. le Maire précise qu'effectivement les taux de la commune sont parmi les plus élevés de la Drôme.

Mme CHARTIER Monique demande si c'est la mairie qui décide des taux, M. le Maire lui répond que oui mais qu'il faut faire attention car quand on touche au taux d'une taxe cela entraîne le changement de taux des autres taxes (règle de lien entre les différentes taxes).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les taux suivants pour l'année 2026

TAXES	TAUX 2026
TFPB	34,11 %
TFPNB	73,79 %
Taxe Habitation	18.12 %
CFE	31,55 %

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat du budget principal

Mme ARACIL Magali rejoint le Conseil Municipal à 19h06.

M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint, présente le projet d'affectation du résultat suivant :

1) Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat d'exploitation antérieur reporté 2024	+ 766 648.55 €
Résultat de la section d'exploitation 2025	+ 541 891.92 €
Résultat à affecter	1 308 540.47 €

2) Détermination du besoin de financement de la section Investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2024	338 698.12 €
Résultat d'investissement 2025	- 190 320.71 €
Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2025	148 377.41 €
Compte 001 Budget Primitif 2026	

Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	509 865.00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	121 127.00 €

3) Affectation du résultat au Budget Primitif 2026 :

Compte 1068 Invest « excédent de fonctionnement capitalisé »	550 000.00 €
Compte 002 Fonct « Report à nouveau excédentaire »	758 540.47 €

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, demande confirmation si à ce jour on a 1 400 000€ de « trésorerie ».

M. le Maire lui répond que ce n'est pas tout à fait ça car il faut tenir compte du virement de 500 000€ qui va être fait de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 2026 (comme c'est le cas chaque année).

Il insiste sur le fait de la nécessité de garder un fond conséquent en trésorerie afin de pouvoir faire face à une situation d'urgence (exemple : incendie, gros dégâts sur la voirie...)

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du budget principal

M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint, présente le projet de budget principal suivant pour l'année 2026 en précisant que cela a déjà été vu en réunion toutes commissions.

Mme LABELLE Séverine, 5^{ème} adjointe, demande quelle est la solution pour les eaux claires parasites. M. le Maire lui répond qu'il va rencontrer bientôt le cabinet Tramoy qui a réalisé le schéma directeur assainissement pour faire un point et qui déterminera là où il y a besoin d'investir et de faire des réparations.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6. Approbation du budget assainissement

M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint, présente le projet de budget assainissement 2026 suivant :

Exploitation :			
Dépenses :	262 060.59 €	Recettes :	262 060.59 €
Investissement :			
Dépenses :	224 229.61 €	Recettes :	224 229.61 €

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité :

Pour :16

Abstention : 3 (Laurent MEILHAC, Anne LANCELOT, Fabien CATALANO)

7. Vote de la subvention versée au CCAS

M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint, explique que le CCAS fonctionne avec une subvention du budget principal vers le budget CCAS.

Il est proposé pour 2026 d'attribuer une subvention au CCAS de 5 000 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Election des membres du CCAS

M. le Maire, explique qu'il convient d'élire les membres élus qui siégeront au CCAS et que des membres non élus seront désignés par arrêté du Maire.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour un vote à main levée.

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée composée de Sandrine SERMENT, Paolo FATIGA, Monique CHARTIER, Floriane ROSSIT, Magali ARACIL et Anne LANCELOT,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'élire Sandrine SERMENT, Paolo FATIGA, Monique CHARTIER, Floriane ROSSIT, Magali ARACIL et Anne LANCELOT comme membres élus du CCAS de Rochegude au premier tour de scrutin ;
- De dire que les membres de la liste élue ont été proclamés membres du CCAS et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9. Renforcement BT à partir du poste du Gourget

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de renforcer la ligne basse tension à partir du poste du Gourget. C'est une délibération assez classique et ce type de délibération est régulièrement présentée en Conseil Municipal.

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT, à partir du poste GOURGET	
Dépense prévisionnelle HT	67 466.13 €
Dont frais de gestion 3 212.67€	
Plan de financement prévisionnel :	
Financement hors taxe mobilisés par le SDED	67 466.13 €
Participation communale	0 €

<u>Fonctionnement :</u>			
Dépenses :	2 349 640.47 €	Recettes :	2 349 640.47 €
<u>Investissement :</u>			
Dépenses :	1 492 781.88 €	Recettes :	1 492 781.88 €

M. le Maire précise que sur le fonctionnement c'est le même principe que la municipalité précédente.

M. LESCUYER-CHAVASSE Thierry, conseiller municipal délégué, intervient en disant qu'il faut être attentif à modérer les dépenses car c'est le fruit de tous les impôts collectés et donc de la participation des rochegudiens.

M. CATALANO Fabien demande à combien est majorée la THRS. M. le Maire lui répond 40% et que cela peut varier entre 20 et 60%.

M. le Maire rappelle que pour ce projet de budget 2026, il faut tenir compte des dépenses déjà engagées par la municipalité sortante (exemple : la reprise des murs du cimetière pour 29 000€).

Il dit que pour l'année 2026 les principaux investissements seront :

- La troisième tranche de l'Eglise Sainte Anne qui consiste en finir les façades et rendre l'accès possible aux personnes à mobilité réduite (PMR) soit par la création d'une rampe au niveau de l'accès principal soit par une ouverture sur le côté ce qui permettrait à la fois un accès PMR et une sortie de « secours ».
Un devis pour tester la tribune va être demandé mais s'il y a besoin d'y effectuer des travaux ce n'est pas prévu sur ce budget-là.
- Le groupe scolaire : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur le devis de l'audit de l'école la toiture risque de coûter beaucoup plus cher que les 50 000€ prévus.
Mme CHARTIER Monique, conseillère municipale, demande si une clim réversible est prévue. M. le Maire indique qu'une clim réversible sera rapidement installée d'abord en cantine et en salle de motricité.
- Les travaux de voirie : le budget voirie de 150 000€ sera séparé en deux pour en dédier une partie aux chemins.
- Devis du SDED pour mettre en place un test sur la variation d'intensité des lampadaires la nuit.

M. ESTRATA Jean-Louis, conseiller municipal, demande ce qu'il en est pour le radar pédagogique. M. FATIGA Paolo, conseiller municipal délégué, lui répond que c'est la société qui a déposé le radar au sol qui est responsable. Un courrier recommandé va leur être envoyé pour leur demander le remboursement.

M. le Maire informe aussi que 11 000€ ont été provisionnés pour le comité feux de forêt mais que la piste d'adhérer à un comité déjà existant (exemple UCHAUX) est étudiée.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité

Pour :16

Abstention : 3 (Laurent MEILHAC, Anne LANCELOT, Fabien CATALANO)

5. Affectation du résultat du budget assainissement

M. PEREZ François, 4^{ème} adjoint, présente le projet d'affectation du résultat pour le budget assainissement suivant :

1) Affectation du résultat de la section d'exploitation :

Résultat d'exploitation antérieur reporté 2024	+ 56 327.10 €
Résultat de la section d'exploitation 2025	- 25 706.60 €
Résultat à affecter	+ 30 620.50 €

2) Détermination du besoin de financement de la section Investissement :

Résultat d'investissement antérieur reporté 2024	+ 91 651.96 €
Résultat d'investissement 2025	- 15 373.35 €
Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2025	76 278.61 €
Compte 001 Budget Primitif 2026	

3) Affectation du résultat au Budget Primitif 2026 :

Compte 002 Fonctionnement « Report à nouveau excédentaire	+ 30 620.50 €
---	---------------

M. MEILAC Laurent, conseiller municipal, demande où ont été perdus les 25 000€. M. le Maire lui répond qu'il s'agit notamment d'un problème de recettes qui diminuent car il n'y a quasiment plus de taxes de raccordement qui rentrent et qu'en plus il y a le problème des amortissements qui grèvent la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) D'approuver le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- 2°) D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3°) De donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10. Questions diverses

- **DIA** : M. le Maire indique que la commune a reçu la DIA 2026-8 (parcelle L1679) et que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- **Piaggio** : M. le Maire informe les élus que le petit camion de la commune accidenté en octobre 2024 est sorti du garage en début de semaine. Il va être renvoyé en expertise car il est tordu, n'a pas de roue de secours et des soudures non conformes ont été réalisées sur le châssis.
- **Aire de fitness** : une expertise a eu lieu le 16 avril et cela risque de durer encore un moment. A l'heure actuelle l'aire n'est pas utilisable et des barrières de type Heras ont été mises en place pour la sécuriser l'aire. L'expert n'a pas souhaité que les agrès soient retirés.
- **SIFA** : M. SAVELLI Eric, 2^{ème} adjoint, informe qu'en cas d'accident avec un animal les pompiers doivent aller directement chez le vétérinaire.
- **RAO** : le chantier du doublement du réservoir est sur la fin.
- **Réunion publique avec les agriculteurs le 13 mai à 19h**
- **La Commission culture et patrimoine** a commencé à travailler et à se réunir.

Séance levée à 21h05

Le Maire, Président de séance,

Fabien COULLOMB

Le Secrétaire de séance,

Floriane ROSSIT



